AGENCE DU GOLF
L'IMMOBILIER PAR EXCELLENCE
Depuis 1963

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES TTC* CHARGE VENDEUR

MAISON - APPARTEMENT - TERRAIN

Prix de vente	Honoraires TTC*
De 0 à 69.999 €	10,00%
De 70.000 à 99.999 €	8,00%
De 100.000 à 149.999 €	7,00%
De 150.000 à 299.999 €	6,50%
De 300.000 à 399.999 €	6,00%
Au delà de 400.000 €	5,50%

PARKING – CAVE

Rémunération forfaitaire : 2.000 € TTC*

GARAGE – BOX

Rémunération forfaitaire : 3.000 € TTC*

AVIS DE VALEUR - ESTIMATION

Avis de valeur oral	Offert
Avis de valeur écrit	150 €**

** remboursé si mandat de vente dans les 12 mois

* TAUX DE TVA : 20 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial et peuvent-être à la charge de l'acquéreur.
En cas de mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

SARL SIAG – Siège social, 1193 boulevard Labrasse, 62780 STELLA-PLAGE
Siret n°421 780 016 00018 - TVA FR 86421780016 – Immatriculée au RCS de BOULOGNE B 421 780 016
Carte professionnelle CPI 6207 2016 000 010 636 Transaction sur immeuble et fonds de commerce & Gestion immobilière & Syndic de copropriétés délivrée par la CCI Côte d'Opale le 09/09/2019
Garantie financière : Transaction : 220.000 € - Gestion : 220.000 € - Syndic : 1.400.000 €
Assurance en responsabilité professionnelle auprès de la MMA numéro de police 120 137 405
Médiateur ANC CONSO, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS